



Limitation de l'accès à la terre et nettoyage ethnique rampant dans la vallée du Jourdain

Pierre Leparoux

► To cite this version:

Pierre Leparoux. Limitation de l'accès à la terre et nettoyage ethnique rampant dans la vallée du Jourdain. De la terre aux aliments, des valeurs aux règles From land to food, from values to rules, Jun 2010, Nantes, France. hal-00664809

HAL Id: hal-00664809

<https://hal.science/hal-00664809>

Submitted on 31 Jan 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



"De la terre à l'aliment, des valeurs aux règles"
Rencontres Lascaux – 28 & 29 juin 2010

LIMITATION DE L'ACCÈS À LA TERRE ET NETTOYAGE ETHNIQUE RAMPANT DANS LA VALLÉE DU JORDAIN *

Pierre LEPAROUX,
Association France Palestine Solidarité 44

Fathy Khderat devait intervenir ce matin à notre table ronde. Il est le coordinateur de la campagne pour la « Jordan Valley Solidarity ». C'est un militant du mouvement de résistance populaire non-violente. Bien qu'ayant obtenu son visa pour la France, il n'a pas été autorisé par l'occupant israélien à quitter son pays : la Palestine.

Il faut rappeler qu'il n'y a pas d'aéroport en Cisjordanie et qu'en tant que Palestinien, M.Khderat n'est pas autorisé à prendre l'avion à Tel Aviv. Il doit aller à Amman en Jordanie. Cela suppose qu'il franchisse la frontière entre la Cisjordanie et la Jordanie par le seul point de passage sur le Jourdain : le Pont Allenby. Cette frontière entre la Cisjordanie et la Jordanie est contrôlée par l'armée d'occupation israélienne qui s'attribue un pouvoir discrétionnaire sur les citoyens palestiniens et internationaux.

L'Etat israélien « justifie » sa politique par des raisons de « sécurité ». Quel danger peut donc représenter la sortie d'un militant palestinien de la Résistance populaire non violente? La réponse est claire : il faut à tout prix éviter que le monde sache ce qui se passe réellement en Palestine occupée, même si cela doit constituer une violation de plus des Droits de l'Homme.

Au moment où s'ouvre le Forum mondial, est-il nécessaire de rappeler l'article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme :

« Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. »

On m'a demandé d'intervenir sur le sujet que devait traiter Fathy, je le fais bien

* Le programme Lascaux est un programme européen entant dans le cadre du 7e PCRD - Programme spécifique "IDEES" – ERC (Conseil Européen de la Recherche) – *Grant agreement for Advanced Investigator Grant* (Sciences sociales, 2008). Il porte sur le nouveau droit agroalimentaire européen, examiné à l'aune des problématiques de la sécurité alimentaire, du développement durable et du commerce international. Il est dirigé par François Collart Dutilleul, professeur à l'Université de Nantes et membre de l'Institut universitaire de France (pour plus d'informations, consulter le site de Lascaux : <http://www.droit-aliments-terre.eu/>).

Les recherches menant aux présents résultats ont bénéficié d'un soutien financier du Centre européen de la recherche au titre du septième programme-cadre de la Communauté européenne (7e PC / 2007-2013) en vertu de la convention de subvention CER n° 230400.





"De la terre à l'aliment, des valeurs aux règles"
Rencontres Lascaux - 28 & 29 juin 2010

volontiers sans avoir la prétention, bien évidemment, de « remplacer » un acteur et militant du terrain. Je remercie donc les organisateurs de permettre que soit mieux connue la situation vécue par les Palestiniens.

La Vallée du Jourdain couvre 30% du territoire de la Cisjordanie avec une surface d'environ 2400 km². C'est essentiellement une région rurale. A 200m au-dessous du niveau de la mer, cette zone bénéficie d'un climat chaud l'été et plutôt doux l'hiver. C'est une zone agricole très fertile et très productive, donc convoitée par l'occupant : Agrumes, dattes, grenades, raisin, légumes de toutes sortes y sont cultivés. On produit là 60% des légumes et 40 % des citrons ainsi que la totalité des bananes... À condition d'avoir de l'eau ! **La terre sans l'eau n'est rien !** Et de l'eau, il y en a parce qu'il y a des sources...Mais cette eau est « confisquée » par les Israéliens au profit des colons.

La politique israélienne de colonisation et d'expansion territoriale s'organise autour de 4 thèmes majeurs :

- Jérusalem
- Le Jourdain l'eau
- Les frontières
- Les réfugiés,

Or, la Vallée du Jourdain est au cœur de ces 4 problématiques.

- **Jérusalem** : pour l'occupant israélien, la seule perspective de développement vers l'est de Jérusalem, c'est l'extension de la colonie de Ma'ale Adumim vers Jericho.
- **L'eau** : le Jourdain avec les aquifères associés représente une ressource majeure.
- **Les frontières** : c'est le seul contact de la Cisjordanie avec les Pays arabes par la Jordanie.
- **Les réfugiés** : c'est une zone peu peuplée mais qui a accueilli en 1948 et 1967 des réfugiés fuyant vers l'est.

Dès 1967, 6 mois après le début de l'occupation, Israël installe les premiers *check-points* dans la vallée du Jourdain. Le Plan ALLON, du nom du ministre de la défense en 1967 prévoyait le contrôle de toute la bande à l'Ouest du Jourdain avec un chapelet de colonies. C'est aujourd'hui réalisé et la population palestinienne est passée de 320 000 habitants en 1967 à 56 000 habitants permanents en 2009.

Comment a pu se réaliser ce nettoyage ethnique rampant ?

Dans les accords d'Oslo de 1993, la Vallée du Jourdain a été classée en zone C, zone militaire sous contrôle israélien complet. Les Israéliens y définissent une zone de sécurité de 1 à 3 Km en bordure du Jourdain. De nombreuses zones militaires sont établies dans cette zone : leur accès est interdit aux Palestiniens, mais les colons peuvent s'y installer. Beaucoup de réfugiés ont fui en 1967 vers la Jordanie : leurs biens tombent sous le coup d'une loi édictée par Israël : les « biens des absents » sont confisqués par l'Etat qui les attribue aux colons. Il est interdit aux Palestiniens d'installer des infrastructures d'adduction d'eau ou d'électricité, routes, écoles : Plusieurs paysans peuvent résider à Jéricho, proche de là, mais en zone A. Les propriétaires non-résidents sur place n'ont pas le droit d'exploiter la terre qui leur appartient.



"De la terre à l'aliment, des valeurs aux règles"
Rencontres Lascaux - 28 & 29 juin 2010

La question du cadastre : régime de propriété de l'Empire ottoman (cadastre établi à partir seulement de 1858 et qui se trouve ...à Istanbul !)... Dépendance économique totale des paysans par rapport à Israël pour l'achat d'intrants agricoles.

Mais, revenons à la question majeure de l'accès à l'eau. La répartition de l'eau entre les familles palestiniennes relevait d'une organisation collective datant de l'empire ottoman. Aujourd'hui, ce système ne peut plus fonctionner. Les Palestiniens sont limités à des puits d'une profondeur maximum de 200m tandis que les colons creusent beaucoup plus profondément des puits qui tarissent les nappes superficielles alimentant les sources. La remontée de sel entraîne une détérioration de la qualité des eaux : il ne reste qu'une solution aux paysans palestiniens pour irriguer leurs cultures : acheter de l'eau potable au prix fort à la société israélienne qui a le monopole de la distribution de l'eau.

Les colons, qui sont environ 6500 dans cette vallée, bénéficient de conditions très favorables pour leur installation dans cette « zone franche » : attribution gratuite d'une maison et de 7000 m² de terrain, le tout exonéré d'impôts ; toutes les compagnies privées ont obligation de faire 75 % de rabais sur les tarifs du téléphone ou de l'eau, les 25 % restant sont pris en charge par les organisations sionistes internationales. De cette manière, les colons, supportés par la Compagnie Carmel Agrexco peuvent faire de gros bénéfices en exportant leurs meilleurs produits en Europe tandis que les produits de seconde qualité sont écoulés à prix de dumping sur le marché local, concurrençant ainsi l'agriculture palestinienne.

Notons encore que l'armée d'occupation ne se prive pas de détruire les maisons des paysans sous différents prétextes. Ce paysan, rencontré sur place à l'automne dernier, nous montre sa maison détruite quelques semaines plus tôt. Le résultat est un haut niveau de pauvreté, d'insécurité alimentaire et de chômage parmi les paysans qui restent. En 2006, le taux de chômage atteint 21% dans les districts de Jericho et Tubas. La majorité des paysans vit sous le seuil de pauvreté. Il leur reste comme solution d'aller travailler dans les colonies.

Résistance : *The Jordan Valley Solidarity Campaign.*

En 2003, plusieurs membres des communautés rurales se sont regroupés pour mettre en place une campagne de résistance avec pour devise : « **exister, c'est résister** ». Ils ont commencé par étudier les moyens de faire face aux principaux problèmes que j'ai évoqués. Cette campagne est indépendante des organisations politiques : elle part de la base en vertu de laquelle chacun peut y adhérer dans la mesure où il accepte de participer aux projets mis en œuvre pour maintenir et renforcer la présence palestinienne dans la vallée.

Quels sont ces projets ?

Ils sont basés sur des actions non-violentes telles que reconstruction de maisons détruites sur la base de l'utilisation de matériaux traditionnels, adduction d'eau, générateurs électriques...Construction d'une école dans une zone interdite.

L'autre tâche majeure a été d'attirer l'attention au niveau intérieur comme international sur les conditions faites aux Palestiniens du Jourdain et la nécessité de les soutenir.



"De la terre à l'aliment, des valeurs aux règles"
Rencontres Lascaux - 28 & 29 juin 2010

Ce qu'ils demandent :

D'abord venir constater sur place et témoigner. Ensuite, participer à la campagne internationale de « Boycott-Désinvestissement-Sanctions » :

- Boycott des produits « israéliens » fabriqués dans les colonies qui sont rappelons- le illégales au regard du droit international.
- Désinvestissement des sociétés qui profitent de la colonisation (par exemple Veolia qui assure le ramassage des ordures et le traitement des eaux usées dans les colonies du Jourdain.)
- Sanctions envers l'Etat israélien qui bafoue le droit international.

Je vous remercie.